



# Assemblée des Français de l'étranger

**Session Mars 2017**

**Commission de l'enseignement, des affaires culturelles  
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Présidente : Mme Pascale SEUX

Vice- Présidente : Mme Michèle MALIVEL

## **Liste des membres**

Mme BELBACHIR-BELCAID Khadija

M. BERTIN Olivier

Mme CARON Marie-José

M. COLAS Daniel

M. DAHAN Gérard

Mme DE VALLOIS Catherine

M. FRASLIN Jean-Hervé

M. GRANGE Jean-Philippe

M. HUSS Francis

Mme KEMP Danièle

Mme LABADIE Marie-Pierre

M. LOISEAU Philippe

M. LUBRINA François

Mme MALIVEL Michèle

Mme MIMOUNI Pascale

Mme PICCHARLES Chantal

Mme SEUX Pascale

M. ZAMBELLI Jean-Claude

## COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

### Actualité de l'enseignement français à l'étranger

#### Auditions de :

**M. Christophe BOUCHARD**, directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (ci-après AEFE)

**M. Bruno AGUESSE**, chef de service de l'aide à la scolarité de l'AEFE

#### Audition de M. Christophe BOUCHARD

Le réseau des établissements français à l'étranger revêt une importance stratégique indiscutable puisqu'il contribue au rayonnement de la langue et de la culture française.

Monsieur BOUCHARD constate que **les grandes lignes de son budget témoignent d'une stabilité tant concernant les recettes que les emplois et l'importance accordée aux projets immobiliers des établissements à gestion directe.**

- Le budget a été adopté lors du Conseil d'Administration de l'AEFE du 22 novembre 2016

Il s'établit à **1,265 milliard d'euros, avec une dotation de l'État d'environ 500 millions d'euros.**

S'agissant des **recettes**, la subvention pour charge de service public du programme 185, votée par le parlement, représente environ 388 millions d'euros, soit environ le même montant que l'année précédente. **La dotation « générale » diminue de 13 millions d'euros tandis qu'une augmentation de 14,7 millions d'euros a été accordée pour les dépenses de sécurisation des établissements.**

**La dotation du programme 151 (aide à la scolarité) est inscrite dans le budget de l'Agence, pour un montant de 101,2 millions d'euros complété par un prélèvement de 8,8 millions d'euros sur le reliquat des crédits antérieurs.**

S'agissant des recettes propres, elles diminuent de 22 millions d'euros du fait des effets de change.

Concernant les **dépenses**, la masse salariale représente 70% des crédits de paiement inscrits au budget 2017. 10903 emplois seront mis à disposition du réseau, dont 4330 personnels de droit local dans les établissements en gestion directe. Les autres sont les personnels de statut « expatriés » et « résidents », ainsi que les personnels du siège à Paris et à Nantes. L'évolution entre 2016 et 2017 représente une baisse de 17 postes d'expatriés correspondant à la fin des mesures de schéma d'emploi, **une stabilité du nombre de résidents et une augmentation du nombre de recrutés locaux des EGD (+45 personnes).**

Ces éléments traduisent en termes budgétaires une hausse des dépenses de personnel de 4,9 millions d'euros (+0,6% par rapport à la prévision d'exécution 2016). Il s'agit du résultat de la hausse des salaires (+8,2 millions d'euros) et de la baisse des volumes d'emplois (-3 millions d'euros).

**Au final, le solde budgétaire est déficitaire de 85,7 millions d'euros.** Le déficit s'établit à 29,5 millions d'euros pour le budget des services centraux, provenant essentiellement de la prise en charge par l'Agence de la part patronale de la pension civile des personnels, qui n'est pas intégralement compensée par la dotation de l'État. Ce déficit est accentué par celui de 56 millions d'euros sur le budget des établissements en gestion directe, du fait des opérations immobilières qui seront menées en 2017.

Ce solde budgétaire se traduit par un prélèvement de 82,1 millions d'euros sur la trésorerie. **Le fond de roulement diminue mais reste cependant à un niveau satisfaisant pour assurer la pérennité de l'Agence.**

- **Le personnel**

Pour la première fois depuis plusieurs années, l'année 2017 se caractérise par l'absence d'un schéma d'emplois pour l'AEFE. **Le plafond d'emplois de l'Agence demeure inchangé par rapport au plafond 2016. En respectant la mobilité "naturelle" des personnels, il ne permet d'effectuer des redéploiements vers les zones les moins bien dotées en personnels titulaires que de manière très progressive.** En effet, une grande disparité existe entre les établissements du réseau en ce qui concerne les taux d'encadrement par des personnels titulaires (l'écart variant de plus de 80% de titulaires à moins de 20% selon les établissements).

Ainsi, suite au comité technique AEFE du 2 février 2017, un certain nombre de postes sont fermés dans les établissements les mieux dotés (en particulier dans certains Établissements en Gestion Directe - EGD du Maroc et surtout dans des établissements d'Europe) pour permettre de créer des postes dans des établissements au taux d'encadrement particulièrement faible (établissements d'Amérique centrale et latine, d'Afrique) ou en montée d'effectifs (Bratislava, par exemple).

- **Renouvellement de tous les détachements à l'étranger pour la rentrée scolaire 2017 :**

Depuis plus d'un an, l'AEFE et sa tutelle ont rencontré régulièrement la Direction Générale des Ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale afin que soient revues les décisions de refus de détachement notifiées aux personnels déjà en poste dans le réseau. Ces rencontres ont également été mises à profit pour mieux faire connaître les besoins du réseau d'enseignement français à l'étranger et sensibiliser les responsables du ministère de l'Éducation nationale aux situations particulières des personnels concernés, en particulier celles des résidents installés durablement dans les pays d'accueil. Ce dialogue constructif a permis de réduire à quelques unités les décisions de refus de renouvellement de détachement (toutes concentrées finalement dans l'Académie de Guyane) en 2016.

Dans ce cadre, l'AEFE se réjouit de la **décision communiquée le 13 février par le cabinet de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de procéder, pour la rentrée scolaire 2017, au renouvellement de tous les détachements à l'étranger, dès lors que les agents en expriment le souhait.**

En matière de détachement et de la situation des néo-titulaires, les discussions sont en cours. Concernant ces derniers, **la question de la manière dont sont considérés les établissements français à l'étranger, pourtant dûment homologués par l'Éducation Nationale est problématique. Obliger les néo-titulaires à réaliser 3 années en France, c'est de fait considérer que les établissements à l'étranger sont insuffisants. Un travail de conviction est à mener dans les années qui viennent. Il y a là pour l'AEFE une vraie contradiction avec l'encouragement donné aux recrutés locaux pour qu'ils passent les concours leur permettant de devenir titulaires.**

- **Les élèves à besoins éducatifs particuliers**

**Création d'un observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers en juin 2016 pour mettre en œuvre une école inclusive.**

Rentrée 2016: Diffusion d'une lettre conjointe avec la Mission Laïque Française (MLF) et une note d'information dans l'ensemble des établissements.

Une enquête a été lancée afin de présenter le travail accompli par les équipes des établissements avec l'ensemble de la communauté éducative dans le domaine du pédagogique. Ces informations recueillies permettent à l'AEFE de mieux cibler la nature et l'ampleur des adaptations et des moyens pour répondre aux besoins des élèves concernés.

**En 2016-2017, le nombre d'aménagements pédagogiques s'élève à 13 055 qui montrent la diversité des parcours de nos élèves et une approche plus globale de l'inclusion scolaire.**

- Projet d'Accueil Individualisé : 4555, les plus anciens
- Programme Personnalisé de Réussite Éducative : 3754,
- Plan d'Accompagnement Personnalisé : 3797, c'est un nouvel aménagement pédagogique mis en place à la rentrée 2015. La réactivité des équipes a été grande.

- **Projet Personnalisé de Scolarisation : 1049 dont 220 émis par une Maison Départementale des Personnes Handicapées ou MDPH (pour mémoire, les parents peuvent faire appel à la MDPH de leur choix).**

En 2016/2017, le nombre d'accompagnants à la scolarité pour les élèves en situation de handicap est de 701 : 653 accompagnants individuels et 48 accompagnants mutualisés.

L'accompagnant est à 93% individuel (un adulte pour un élève) et donc à 7% mutualisé (un adulte pour plusieurs élèves). La mutualisation de l'accompagnant permet de répondre aux besoins d'élèves qui ne nécessitent pas une attention sur un temps long et elle permet également de partager le financement de l'accompagnant. L'autonomie en milieu scolaire est visée pour l'élève. Ce type d'accompagnement est mis en place quand une situation de handicap est avérée.

**Modes de financement de l'accompagnant : 555 par la famille, 203 par l'établissement, 36 par bourse AEFE, 14 par l'employeur.**

- **Actualité:**

- 1. **Les anciens élèves du réseau**

Création du trophée des anciens élèves (remis le 7 mars au Quai d'Orsay)

4è FOMA à Lisbonne les 7 et 8 avril 2017 (après Paris en 2009, Casablanca en 2011 et Vienne en 2013)

Projet d'une plateforme pour les anciens élèves/

- 2. **Deux autres projets transversaux :**

Semaine des lycées français (13 au 17 novembre 2017)

Mobilité lycéenne pour les élèves de classe de Seconde : idée de réseau, avec un échange entre établissements pendant un trimestre ou une année.

- 3. **Signature des nouvelles conventions avec les organismes gestionnaires :**

La signature de nouvelles conventions avec les organismes gestionnaires, principalement des associations de parents d'élèves (APE), s'avère beaucoup plus lente que prévue (40 sur 156 organismes gestionnaires).

**Les conseillers souhaitent que l'outil de rayonnement que constitue l'enseignement français dans le monde soit vraiment reconnu et que les budgets qui lui sont alloués soient non seulement sanctuarisés mais augmentés dès que possible, avec une évolution proportionnelle au nombre d'élèves scolarisés dans le réseau.**

## Audition de M. AGUESSE

Le service d'aide à la scolarité termine actuellement l'instruction des derniers dossiers de la campagne 2016/2017 du rythme nord (recours gracieux et demandes tardives).

A l'issue de la campagne 2016/2017, on observe que le **nombre des boursiers est resté quasiment stable** sur l'ensemble des zones. En effet on compte cette année **25 646** boursiers contre **25 688** en 2015/2016. Il en est de même pour le **taux de recevabilité des dossiers qui avoisine les 82,7% en progression de 3 points sur les dernières années.**

### **Cadre budgétaire**

La dotation des bourses scolaires pour 2016 ouverte dans le budget de l'AEFE s'est élevée à 106,26 M€, la subvention de l'Etat s'élevant, elle, à 87,26 M€. Le montant des crédits consommés s'élève à 101,36€ en raison d'un effet de change favorable. La dotation 2017 s'élève à 110M€.

On constate une légère diminution du nombre de demandes des familles ce qui amène les conseillers à demander une révision du quotient minimum (Qmin) et du quotient maximum (Qmax) du barème des bourses, inchangés depuis la mise en place de la réforme. **Il semble, en effet, que le but de la réforme d'ouvrir l'accès aux bourses aux familles à revenus moyens n'ait pas été complètement atteint.**

On constate également que le **pourcentage des familles boursières à 100% est resté stable pour les pays de rythme sud et s'inscrit en baisse à 38,9% au lieu 41,1 % dans le rythme nord. Il était de 58% avant la réforme des bourses. Il s'agissait de l'un des objectifs de la réforme qui a été atteint.**

Le coût moyen par boursier est passé en un an de 3 733 € à 3 970 € rythme nord et sud confondus, soit une augmentation de 6,3%.

Le nombre de demandes et le nombre poursuivent leur lente érosion alors que les frais de scolarité ne cessent d'augmenter.

L'effet de la réforme sur les répartitions des quotités distribuées se poursuit également car on voit la proportion des boursiers à 100% diminuer en passant sous la barre des 40% pour les postes du rythme nord.

**Enfin, contrairement à l'engagement pris "aucun enfant non scolarisé pour raisons financières", l'AEFE recense 85 enfants qui n'ont pas pu l'être à la dernière rentrée pour cette raison, de manière certaine.**

### **En conclusion :**

Les conseillers constatent donc que la réforme n'a pas rempli son objectif. Il ne permet pas aux familles à revenus moyens d'accéder aux bourses scolaires, le reliquat de certaines enveloppes laisse croire que les sommes allouées sont suffisantes ce qui ne serait pas le cas **si, comme les conseillers le demandent, le quotient minimum et le quotient maximum étaient modifiés.**

*Rapport rédigé par Mme Michèle Malivel*

## Auditions des syndicats ayant des représentants au CA ou dans les différents CT de l'AEFE :

**SNUipp-FSU : Mme Christine BERNIGAUD et M. Pierre BREZOT**

**SNES FSU hors de France : M. Patrick SOLDAT**, secrétaire national et **M. Sébastien VILLE**, membre du secteur hors de France,

**SE-Unsa hors de France : M. Patrice MENOUD**, secrétaire général et **M. Boris FAURE**, secrétaire national du syndicat Aeti UNSA éducation,

**SGEN-CFDT de l'étranger : M. Alain SCHNEIDER**, secrétaire général et **Mme Anne-Marie ZINI**, membre du secrétariat national.

Les représentants syndicaux ont été invités à nous exposer leurs analyses et réflexions sur la problématique des renouvellements de détachements et des détachements des enseignants résidents en 2017, sur le rapport de la cour des comptes et le statut des résidents, sur la formation des enseignants et sur la situation générale des réseaux d'enseignement français à l'étranger.

- La crise des renouvellements de détachements:

Il s'agit d'un problème spécifique aux enseignants du primaire venant d'académies déficitaires (Versailles, Lyon, Guyane notamment). Il semble que le problème soit résolu pour cette année même s'il reste une ambiguïté sur le temps de contrat qui sera accordé lors des renouvellements d'après le SNUipp-FSU. Néanmoins, la question n'est pas résolue à moyen terme.

- La mobilité des enseignants:

Les trois syndicats s'opposent vigoureusement à toute mobilité forcée des résidents. La différence entre les contrats d'expatriés où la mobilité est prévue et ceux des résidents qui doivent laisser la liberté aux personnels de choisir s'ils veulent être mobiles ou s'installer durablement doit perdurer.

Le SGEN-CFDT de l'étranger admet cependant qu'une négociation globale pour tous les enseignants est nécessaire et que la piste de l'Indemnité spécifique de vie locale (ISVL) dégressive en fonction du temps de résidence n'est pas à écarter.

Les syndicats pointent aussi le fait qu'il faut distinguer la question de la mobilité de celle de la qualité des personnes.

La question de la diplomatie économique, comme critère de redéploiement des emplois, trop variable, doit être dénoncée. Par contre, il est clair que le plafond est actuellement insuffisant puisque les emplois ETP (Équivalent Temps Plein) ne bougent pas alors que le nombre d'élèves augmente.

- Le financement de l'AEFE:

Le SNES-FSU élargit le problème à celui de la place de l'AEFE dans les dispositifs publics d'enseignement. L'AEFE est sans cesse la variable d'ajustement, ce qui précarise les personnels. Il conseille de ne pas distinguer la question du statut des personnels de celle du statut des établissements et souligne que le rapport de la cour des comptes lui-même pointe le sous-financement de l'AEFE pour remplir ses missions.

- Opérateurs:

Le SNES-FSU souligne l'attachement à l'opérateur public AEFE avant les autres. Le statut de base doit être celui des titulaires. Les trois syndicats soulignent une forte dégradation du dialogue social au sein de certains établissements partenaires et au sein de la Mission Laïque Française.

- Pédagogie:

L'inquiétude face aux déconventionnements est aussi mentionnée. Cette situation est liée à une certaine dérive dans la nature du réseau pour des questions budgétaires, qui conduit d'après le SNES-FSU à un défaut dans ses missions premières et une dérive de l'excellence vers l'élitisme et la sélection par l'argent. SE-UNSA indique que l'Etat doit rester un "gendarme pédagogique".

Les besoins en formation sont bien réels mais les syndicats souhaitent faire passer le message que les enseignants ne sont pas en général moins bien formés ou moins inspectés qu'en France et qu'il faut défendre ce point de vue.

- Cotutelle

La question d'une cotutelle par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des Affaires Étrangères a été évoquée. Cette cotutelle pourrait libérer les établissements du poids des pensions civiles. Néanmoins, la cotutelle ne résoudrait pas tout, la question fondamentale étant celle des moyens mis à la disposition du réseau.

**Audition de Mme Isabelle TARDE, déléguée générale de la FAPEE**  
**(Fédération des Associations de Parents d'Élèves des établissements français à l'Étranger)**

Madame Tardé est revenue sur certains des sujets apparus au cours des derniers séminaires de gouvernance auxquels elle a participé.

- Politique de ressources humaines pour les recrutés locaux et les résidents:

La FAPEE a soutenu les enseignants concernés par les premiers refus de renouvellements de détachement qui ont été heureusement résolus depuis. Elle qualifie de désolants les problèmes entre les deux ministères. Elle souligne le problème de l'ISVL parfois trop faible dans certaines zones qui conduit certains comités de gestion à y suppléer de manière illégale. Elle pointe au passage la responsabilité endossée et le risque pour les parents gestionnaires sur ce sujet comme d'autres.

Elle insiste sur la nécessaire augmentation de la formation des recrutés locaux et pointe le fait que les parents ont des exigences de qualité de l'enseignement supérieures liées au fait qu'ils paient la scolarité.

- Concernant les filières professionnelles, notamment au Maroc, elle a souligné la pauvreté de ces sections. Il faut entendre les familles, les élèves et les enseignants afin de proposer des filières adaptées. Davantage d'ambition pour ces sections est nécessaire.

- À propos de la place des parents dans la gouvernance, elle a souligné le peu de place consacrée aux parents dans les Établissements en Gestion Directe (EGD), sujet récurrent sans évolution.

- Enfin, la question des recours après les conseils de discipline apparaît également comme un problème récurrent.

**Audition de M. Francis Alin, secrétaire général de l'AFLEC**  
**(Association Franco-Libanaise pour l'Education et la Culture)**

• **Historique de l'association:**

C'est à la suite de la guerre civile au Liban qu'un groupe d'Inspecteurs Généraux de l'Education Nationale française a souhaité que soit poursuivie l'œuvre du groupement d'écoles Elite. Entre 1993 et 1996, le Collège Elite de Beyrouth puis celui de Bchamoun et enfin celui de Tyr ont reçu l'homologation du Ministère de l'Education Nationale.

L'AFLEC est née le 30 juin 2000 pour apporter un soutien éthique à ces établissements afin qu'ils restent dans le cadre français. Il s'agit d'un conseil de surveillance pédagogique et éthique. Le conseil d'administration de l'AFLEC n'est pas un organisme gestionnaire. Il est toujours aujourd'hui composé surtout d'Inspecteurs Généraux à la retraite, tous bénévoles.

• **Les établissements:**

3 établissements au Liban:

Le Lycée Français International Elite Beyrouth scolarise 755 élèves, celui de Bchamoun 450, celui de Tyr 403. Ces établissements ne bénéficient que de très peu d'enseignants détachés.

Ces établissements sont gérés par le groupe Etablissements Elite où peu de parents siègent.

Le Ministère des Affaires Étrangères a ensuite demandé à l'AFLEC de lancer un réseau au sein des Emirats Arabes Unis (EAU) en raison de l'arrivée massive de Français et de Francophones.

3 établissements aux Emirats Arabes Unis (EAU):

Le Lycée Français International de Dubaï - AFLEC scolarise 2510 élèves depuis 2003 (1800 au primaire et 700 au secondaire).

L'ICE (International Concept for Education) depuis 3 ou 4 ans, est un lycée francophone et anglophone avec des infrastructures exceptionnelles et à la pointe de l'innovation pédagogique. Cet établissement est homologué au primaire. Il scolarise 212 élèves.

Le Lycée français Theodore Monod d'Abu Dhabi scolarise 1300 élèves avec un effort immobilier très important actuellement après l'achat d'un terrain sur l'île Saadiyat où se trouve le Louvre Abu Dhabi.

Ces établissements ont en moyenne 46 pour cent de détachés. Ils sont gérés par Elite et des Emiratis sponsors locaux.

Depuis 2001, des conventions ont été signées avec la Mission Laïque Française (MLF). Une plateforme de recrutement en lien avec elle a été ouverte.

• **Les orientations pédagogiques:**

Ces établissements, conseillés au plus près par l'AFLEC, sont à la pointe de l'innovation pédagogique:

- Des efforts importants sur le numérique, grâce à un partenariat avec le CRDP de Versailles,
- Une politique des langues basée sur le dispositif "trois langues, trois cultures",
- Une pédagogie en avance (réforme des collèges déjà implantée, pratique des classes inversées, etc.)
- La mobilité pour les élèves,
- Un cadre culturel vivant grâce à de nombreux partenariats avec les IF et d'autres établissements locaux.

• **Personnels:**

Deux préoccupations: le faible nombre de détachés au Liban et la formation des recrutés locaux. L'AFLEC a d'ailleurs créé un DU enseignement français à l'étranger qui s'adresse à ses enseignants recrutés locaux et qui permet d'accumuler 20 points de crédits européens. La MLF va d'ailleurs se raccrocher à ce DU pour la formation de ses recrutés locaux.

*Rédigé par Mme Pascale Seux*

## **Programme FLAM (Français Langue Maternelle)**

**Auditions de Mme Félicie Leurent, chargée du dispositif FLAM à l'AEFE, de M. Sebastien URBIETA-MARTIN, rédacteur au pôle enseignement français à l'étranger et enseignement bilingue (DGM/DCERR/LFE) et de Mme Samantha Chareille, cheffe adjointe du service pédagogique de l'AEFE**

Le programme FLAM a été créé en 2001 à l'initiative du Conseil Supérieur des Français de l'Étranger et de Sénateurs des Français établis hors de France, pour apporter aux enfants français et francophones qui ne sont pas scolarisés dans un établissement scolaire français, un soutien à la langue française. FLAM est depuis lors subventionné par l'État français sur une ligne budgétaire qui a d'ailleurs été doublée sur l'intervention de nos sénateurs pour atteindre 600 000 €. Il est géré par l'AEFE depuis 2009 au même titre que le Label FrancÉducation. Mais FLAM est avant tout un réseau de quelque 150 groupes locaux dans une quarantaine de pays dont environ 100 groupes en Europe, 30 dans les Amériques, 15 en Asie-Océanie, 10 au Moyen-Orient et environ 10 en Afrique.

Le programme FLAM a un site dédié : <http://www.associations-flam.fr/>

La subvention accordée aux associations FLAM est versée pendant cinq ans, correspond à un maximum de 50 % du budget présenté la première année et est dégressive. Au moins 10 enfants français ou binationaux doivent participer au projet.

Pour 2016, 56 dossiers ont été instruits par l'AEFE avec avis des postes diplomatiques. FLAM subventionne aujourd'hui 48 groupes accueillant 2800 enfants. 31 associations en Europe, 9 aux États-Unis, 6 en Amérique latine et 2 en Asie-Océanie, ce qui indique une répartition peu équilibrée.

Ces groupes sont très divers dans leur dimensionnement et ils proposent, dans une grande diversité toujours, des activités ludiques et d'éveil au français, l'amorce du bilinguisme des enfants, des activités parfois proches de l'apprentissage de la langue mais qui restent parascolaires et qui couvrent les premiers besoins linguistiques des enfants. En général, ils offrent un apport culturel considérable.

Les enfants concernés - dans le public-cible des 5-16 ans - sont surtout les plus jeunes: 20 % ont l'âge auquel leurs petits amis en France sont du niveau de la grande section maternelle et du CP. Les 2/3 sont des enfants du niveau primaire mais il est également constaté que l'intérêt des enfants de 7-8 ans baisse. Ce constat interroge sur les chances de maintien du français de ces enfants qui vivent dans un cadre bilingue le plus souvent.

Reposant en premier lieu sur le bénévolat associatif, le programme FLAM doit trouver ses soutiens auprès des services culturels de nos ambassades, de nos consulats généraux, des Instituts français, des Alliances, ou des établissements scolaires des réseaux AEFE ou MLF. Ces opérateurs locaux peuvent constituer des points d'appui déterminants pour les débuts ou même le développement des projets FLAM. Les communautés françaises, et leurs élus, les conseillers consulaires, leurs parlementaires soutiennent également les initiatives de parents ou d'animateurs.

Des stages et des rencontres régulières, sinon fréquentes, sont proposés par l'AEFE aux intervenants FLAM au niveau régional (6 jusqu'à aujourd'hui) ou en France en collaboration avec le CIEP <http://www.ciep.fr/> situé à Sèvres et l'Agence a conforté ce programme dans ses discussions avec le Ministère de l'Éducation Nationale en novembre dernier, FLAM étant repris dans le COM (contrat d'objectifs et de moyens) 2016-2018. Ces personnes intervenant dans les groupes peuvent donc bénéficier de formations et d'un accès à de la documentation pédagogique, notamment par exemple dans les médiathèques des Instituts, c'est un avantage précieux et ils sont encouragés à se mettre en relation avec les postes diplomatiques ou consulaires. La diffusion des bonnes pratiques dans le réseau FLAM est fortement encouragée, elle est

même une exigence pour la réussite des projets locaux des groupes qui doivent partager davantage leurs expériences. Ces formations sont financées par le programme FLAM grâce à la collaboration avec le CIEP. Elles participent à d'éventuelles passerelles vers les établissements du réseau AEFE.

Des questions demeurent pour maintenant et pour l'avenir :

Comment améliorer la mise en réseau entre les groupes ?

Les groupes ont-ils tous des sites internet et/ou des plateformes d'échange ? Comment les y aider ?

Quelles relations les groupes ont-ils avec les autorités diplomatiques ou d'autres partenaires ? Comment renforcer le dialogue avec les postes ?

Quelles sont les perspectives de développement du programme FLAM ?

Comment éviter la fragilisation des groupes au terme des cinq années de subvention ?

Sur ce point l'AEFE a annoncé travailler à un module d'auto-formation FLAM en ligne, qui permettra l'accès gratuit et facile de tous.

De même, un guide administratif et financier en ligne sera prochainement publié sur le site Internet du programme FLAM et pourra notamment être utilisée par les postes diplomatiques et les élus dans leur travail de terrain au contact des familles et des associations locales pour démarcher les initiatives et structurer et encadrer les demandes des parents.

Que peut-on faire pour assurer aux groupes plus de sécurité juridique (statuts, contrats des intervenants, comptabilité, recherche de locaux adaptés...)?

Ces groupes étant des associations, ils doivent chaque année produire rapport d'activité et bilan, notamment s'ils souhaitent une reconduction de leur subvention dans les 5 années.

Comment améliorer les procédures prévues de constitution des dossiers FLAM ? Sur ce point le site fournit déjà un module très complet.

Enfin, notre commission a interrogé les représentants de l'Agence sur la possibilité d'ouvrir la phase d'attribution des subventions aux élus ou aux associations d'utilité publique, sur le modèle de la Commission nationale des Bourses p.ex. ; cette question a trouvé un écho plutôt favorable. Par ailleurs, un recensement devrait être effectué en 2017/2018 afin de disposer d'un état des lieux plus actuel et donc de rendre des projets plus réactifs.

### **Audition de M. Eric Tosatti, chef de la mission de la langue française et de l'éducation (DGM/DCERR/LFE)**

La commission a auditionné **M. Tosatti en charge du projet d'Ecole française numérique à l'étranger**. Le développement du projet devrait démarrer de manière expérimentale à partir de la rentrée 2017 puis se développer en 2018. Les études de marché, juridiques, techniques et le travail sur l'identité visuelle sont en cours.

Il s'agit de développer une plateforme permettant de soutenir l'éducatif numérique français en diffusant des produits de grande qualité mais qui rencontrent des difficultés de taille de diffusion. Rapidement, le système devra s'autofinancer.

Le projet s'appuiera sur les réseaux physiques que sont les Instituts Français, les Alliances françaises, les écoles françaises mais qui pourra aussi être utile pour les programmes FLAM tant pour les élèves que pour les enseignants. Les produits seront diffusés dans une logique "freemium" (beaucoup de contenus gratuits mais la partie diplômante sera payante).

Des coopérations se produisent déjà avec le Centre Nationale d'Enseignement à Distance (CNED) mais celui-ci n'est pas encore une plateforme numérique complète.

*Rédigé par M. Philippe Loiseau*

## **Audiovisuel extérieur**

### **Audition de Mme Marie-Christine Saragosse, présidente de France Médias Monde (ci-après FMM)**

La commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie a reçu mercredi 8 Mars 2017, Mme Marie-Christine SARAGOSSE, présidente de France Média Monde (FMM) accompagnée de Geneviève GOETZINGER, directrice des relations institutionnelles et Jean-Emmanuel CASALTA, directeur de la stratégie et du développement.

FMM contrôle trois services publics multilingues à destination de l'étranger

- La chaîne de télévision France 24, créée en 2007 avec trois langues: français, anglais et arabe et bientôt l'espagnol à destination de l'Amérique latine.
- La radio RFI, créée en 1927 avec un grand nombre de relais.
- La radio MONTE CARLO – DOUALIYA, radio en arabe, laïque, féministe, engagée sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Tous ces médias connaissent une très forte croissance sur les ondes hertziennes ou numériques et les réseaux sociaux.

Mme SARAGOSSE a distribué le document « chiffres clefs » de FMM qui montre en particulier pour les trois médias :

- 100 millions d'auditeurs et de téléspectateurs chaque semaine
- 30 millions de visites de sites et d'applications numériques
- 50 millions d'abonnés Facebook et Twitter

Madame SARAGOSSE a exposé le contrat d'objectifs et de moyens COM 2016-2020 et son rôle dans la « bataille des idées » (notamment face au déchaînement de propos haineux en ligne et à la propagande de certains medias comme Russia Today) et le rayonnement de la France avec des moyens réduits par rapport à ses concurrents CNN, BBC WORLD et DEUTSCHE WELLE. Malgré l'augmentation de 23,1 M€ prévu par le prochain COM, le budget de FMM reste très en dessous de l'investissement mis par les autres pays dans leur audiovisuel extérieur.

FMM a accompli les objectifs précédents, avec un bilan approuvé très positivement par le CSA, tenant compte de la révolution numérique en adaptant son offre éditoriale tout en respectant l'équilibre financier.

Les actions récentes ont concerné:

- Le redéploiement des moyens en raison de la révolution numérique
- La prochaine ouverture de France 24 en espagnol avec une rédaction qui s'implantera dès le mois de septembre à Bogota avec 28 à 30 journalistes.
- Le passage en Haute Définition (HD)
- La création du pôle SAVOIRS (RFI Savoirs notamment)
- Le partenariat avec la nouvelle chaîne d'information en continu, FRANCE INFO TV dont 28 % des programmes proviennent de France 24 et même de RFI.
- La consolidation de la culture de « mesure des résultats »
- L'harmonisation des statuts du personnel provenant de trois entités très différentes
- La sécurité physique de son personnel –souvent exposé- et de ses installations

Les conseillers ont approuvé, commenté et questionné Mme SARAGOSSE sur divers points:

- L'influence de ces médias en faveur du rayonnement de la France
- La coopération avec des radios partenaires étrangères
- Le manque de connaissance par les Français de l'étranger des grilles de programmes
- Les garanties d'indépendance de FMM
- La présence du journalisme d'investigation sur les médias de FMM
- La nécessaire évolution de l'assiette et du taux de la redevance afin de permettre un meilleur financement de l'audiovisuel public.
- La possibilité de contacter les rédactions et les correspondants locaux de FMM par les conseillers consulaires

*Rédigé par M. Francis Huss*



Assemblée des Français de l'Étranger  
26ème session  
06-10 mars 2017

**Résolution de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles,  
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.1/17.03**

**Objet:** Budget de l'AEFE

**L'Assemblée des Français de l'Étranger**

**Vu**

- la loi du 6 juillet 1990 portant création de l'AEFE, établissement public sous tutelle du ministère des Affaires étrangères,
- le rapport de la Cour des Comptes sur l'enseignement français à l'étranger, "insuffler une nouvelle dynamique" d'octobre 2016,

**Considérant que**

- la participation de l'Etat au financement du réseau d'enseignement français à l'étranger – destiné aux élèves français et de pays tiers – est un outil indispensable afin d'assurer la mission "action extérieure de la France", "diplomatie culturelle", "influence économique" ainsi qu'au rayonnement de la France,
- la participation de l'Etat au financement de ce réseau d'influence – appelé à prendre en considération les remarques de la Cour des Comptes – diminue d'année en année (-8,16% en 4 ans de la participation de l'état sur les programmes 185 et 151 tandis que la participation des familles - de 1,8 milliards d'euros en 2015 - ne cesse de croître),
- les élèves issus de ce réseau mondial sont appelés à être de futurs experts contribuant largement au rayonnement culturel et au développement économique de la France,

**DEMANDE**

Au prochain gouvernement de reconnaître et valoriser les objectifs de l'AEFE et de lui assurer des moyens financiers à la hauteur de ses missions.

<b>Résultat</b>	<b>Adoption en Commission</b>	<b>Adoption en Séance</b>
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger  
26ème session  
06-10 mars 2017

**Résolution de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles,  
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.2/17.03**

**Objet:** Révision du Quotient maximum (Qmax) dans le calcul des quotités théoriques des bourses scolaires

**L'Assemblée des Français de l'Étranger**

**Vu**

- Le code de l'Éducation nationale en ses articles D 531-45 et D 531-51,
- L'Instruction spécifique des bourses scolaires de l'AEFE,

**Considérant que**

- Le quotient maximum d'accès aux bourses scolaires fixé à 21 000 euros par la réforme de 2012 n'a jamais été actualisé,
- les frais de scolarité augmentent de manière continue

**DEMANDE**

- La revalorisation de ce quotient pour le porter à 23 000 euros pour la prochaine campagne,
- son actualisation annuelle sur la base du taux moyen d'augmentation des frais de scolarité.

<b>Résultat</b>	<b>Adoption en Commission</b>	<b>Adoption en Séance</b>
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger  
26ème session  
06-10 mars 2017

**Résolution de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles,  
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.3/17.03**

**Objet:** Sécurité juridique des associations FLAM

**L'Assemblée des Français de l'Étranger**

**Vu**

- le dispositif financier de soutiens aux associations FLAM établi par la direction générale de la coopération internationale et du développement du Ministère des Affaires Étrangères en 2001 puis confié en 2009 à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (<http://www.associations-flam.fr>)
- les modalités de constitution des demandes de subvention par les associations,

**Considérant que**

- selon le dispositif FLAM l'éligibilité aux subventions dépend de la forme juridique des groupes demandeurs,
- les législations varient fortement selon les pays et peuvent parfois être sources de difficultés pour les groupes FLAM,
- la sécurité juridique des groupes assure la pérennité de leurs activités, la légalité de leur comptabilité,

**DEMANDE**

- que l'AEFE fasse un état des lieux des difficultés rencontrées dans les pays d'accueil par une consultation de tous les groupes recensés,
- que l'AEFE puisse, en lien avec les postes diplomatiques et leurs avocats-conseil, mettre en place une forme de soutien juridique adapté au droit local,
- qu'elle puisse proposer dans les meilleurs délais aux associations FLAM la mise en conformité de leurs statuts dans leur environnement juridique.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger  
26ème session  
06-10 mars 2017

**Résolution de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles,  
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.4/17.03**

**Objet:** Information juridique auprès des élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger.

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

**Vu**

- La loi du 10 juillet 1991, réformée par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et la résolution amiable des conflits qui prévoit l'institution, dans chaque département, d'un conseil départemental de l'accès au droit (CDAD).
- l'article 59 (2e alinéa) de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 au terme duquel: « Les questions relatives à l'aide à l'accès au droit intéressant les Français établis hors de France relèvent, en l'absence de lien avec un autre département, du conseil départemental de l'accès au droit de Paris»,

**Considérant**

- Que les élèves scolarisés en France bénéficient d'une information sur le système judiciaire français par le « Festival du Film Judiciaire Français » et que les films choisis pour la 7ème édition du festival à Paris ont été « L'Hermine » de Christian Vincent et « Omar m'a tuer » de Roshdy Zem.
- Qu'en France, en 2016, 2000 élèves de 74 classes dans 31 établissements se sont inscrits pour 59 débats avec 60 magistrats.
- Que le conseil départemental de l'accès au droit de Paris a estimé, à la demande de notre représentant, que cette information par le film judiciaire peut être étendue aux lycées français de l'étranger.

**DEMANDE**

Que l'AEFE établisse un partenariat avec le Festival du film judiciaire français pour mettre en place une action similaire dans ses établissements. Cette action pourrait se faire par vidéo conférence et devrait compter sur la coopération des « magistrats de liaison » lorsqu'ils existent dans les ambassades.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		